

# Curriculum vitæ

Raymond TAUBE

62 ans

Directeur fondateur de l'Institut de Droit Pratique (IDP)

Formateur juridique et pédagogique

Ecrivain et prête plume

Responsable de la rubrique « droits pratiques » du site d'informations [opinion-internationale.com](http://www.opinion-internationale.com)



## **Parcours :**

---

Diplômé de Sciences Po. Strasbourg en 1982, fondateur de l'Institut de Droit Pratique en 1997, possède près de 30 ans de pratique de la formation juridique, **(références innombrables sur <http://www.idp-formation.com/#references-eval>).**

De 1997 à maintenant : Interventions multiples pour le compte de établissements privés et publics (L'Oréal, LCL, BNP Paribas, Orange, EDF, Enedis, GRDF, Groupama, Présidence de la République, Premier ministre, collectivités territoriales, hôpitaux, CAF, MSA, UDAF), PME, associations, experts-comptables, avocats...

Coopération avec le neuropsychiatre Serge Bornstein, Expert national près la Cour de cassation sur plusieurs sujets : Risques psychosociaux, violence au travail, autorité parentale...).

De 2005 à maintenant : Auteur de plusieurs manuels numériques, supports de formation, cours audio et vidéo consacrés notamment à la responsabilité professionnelle (travailleurs sociaux, experts-comptables...), au secret professionnel, au droit de la famille, à la protection de l'enfance, à la protection des majeurs, au fait religieux au travail, au harcèlement moral ou sexuel au travail...

Cofondateur du réseau « Coaching Judiciaire » en 2012, aux côtés de Me Jean-Alex Buchinger, avocat au barreau de Paris et consultant senior du cabinet dans le cadre des services AvocExperts).

Intervention à des colloques en qualité d'expert sur la laïcité et le fait religieux au travail.

Depuis 2016, Raymond Taube dirige la rubrique « Droit Pratique » du site [opinion-internationale.com](http://www.opinion-internationale.com).

## **Principaux domaines d'intervention :**

---

- Responsabilité, pratiques, éthique et déontologie professionnelles en secteurs social, médico-social, sanitaire (secret professionnel, signalement, écrits professionnels, RGPD, DPI, DUI...)
- Droit des personnes (famille, argent, crédit, logement, justice, protection des mineurs et majeurs...)
- Conflits relationnels du travail (harcèlement moral et sexuel, sexisme, risques psychosociaux, fait religieux et laïcité au travail...).
- Recouvrement de créances
- En tant que directeur de l'IDP, organisation de formations dans tous les domaines du droit, animées par des formateurs spécialisés dans le respect de la méthode pédagogique de l'IDP et des exigences de la certification Qualiopi.

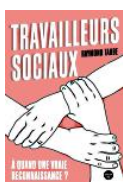
## **Réalisation d'outils pédagogiques et publications**

---

- Plusieurs films et applications multimédias réalisés pour les besoins de la formation (fictions judiciaires, entretiens avec des magistrats) ou le grand public : Le divorce (avec la participation en vidéo du neuropsychiatre Serge Bornstein) et le procès sans avocat.
- Auteur de supports de formation et livres numériques commercialisés :
  - o « Choisir et contrôler son avocat »
  - o « La responsabilité des travailleurs sociaux : mythes et réalités »
  - o « Le devoir de conseil de l'expert-comptable et la prévention des conflits avec son client »
  - o « La laïcité, le fait religieux et la radicalisation au travail (manuel pratique) »
- Concepteur de l'application « CREANCE+ », dévolue au recouvrement.
- Publication dans le journal du MEDEF d'Ile de France sur la religion au travail.
- Publications d'articles sur le blog de l'IDP et les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn, Viadeo), notamment sur le secret professionnel ou le fait religieux au travail.
- Publication d'articles juridiques sur le site d'Opinion Internationale.



- Co-auteur du livre « eSanté et Intelligence artificielle : entre promesse du meilleur et crainte du pire », avec le docteur Patrice Cristofini, paru en 2021 aux Editions Maïa.



- Auteur de « Travailleurs sociaux : à quand une vraie reconnaissance ? » paru en 2022 aux Editions du Cherche Midi.



- Auditionné en juin 2023 par la Commission éthique et déontologie du Haut Conseil du Travail Social dans le cadre du Libre blanc destiné à la Première Ministre.